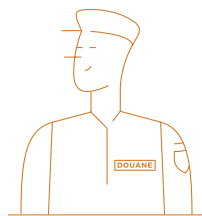


# Douane : e-solutions pour toutes vos expéditions vers et depuis l'outre-mer



Simplifiez-vous les nouvelles obligations réglementaires avec les e-solutions Colissimo

## Les directives



Moderniser et simplifier le régime de la TVA pour les flux issus du e-commerce



Garantir une concurrence équitable entre opérateurs européens / non européens

## → Rappel des objectifs et des évolutions

- **Collecte de la TVA et des taxes de douane** pour toutes les marchandises issues du e-commerce à partir du 1er euro depuis l'outre-mer à partir du 1er juillet. Pour toute marchandise expédiée vers l'outre-mer, le seuil de taxation ne change pas (22€).
- **Déclaration en douane électronique** : depuis l'Outre-Mer à partir du 1er juillet; vers l'Outre-Mer à partir du 12 octobre 2021.
- **Mise en œuvre d'un processus de récupération des données électroniques de dédouanement** auprès des expéditeurs pour une optimisation du service rendu au client : depuis l'Outre-Mer à partir du 1er juillet; vers l'Outre-Mer à partir du 12 octobre 2021.

## Nouveau process de déclaration en douane de vos Colissimo

### ① Vous utilisez ColiShip :

- a) **Loggez-vous** sur la Colissimo Box
- b) **Accédez** à ColiShip
- c) **Générez** votre étiquette et votre CN23
- d) **Téléchargez** la facture sur l'outil d'affranchissement en ligne

### ② Vous êtes en web Service ou Développement Spécifique :

- a) **Accédez** au Web Service d'affranchissement ou au Web Service CN23
- b) **Générez** votre étiquette et votre CN23
- c) **Accédez** au Web Service documentation
- d) **Téléchargez** la facture sur le Web Service documentation

## Grâce à ce nouveau process, bénéficiez :

**D'un process de dédouanement fiabilisé** vers les départements d'outre-mer permettant d'anticiper et d'éviter tout retard à destination.

**D'une préparation logistique simplifiée** grâce à la dématérialisation des documents douaniers.

**D'un service pro actif** pour vous signaler toute absence de documents douaniers.

**D'une qualité de livraison améliorée**

- **Par la transmission des données électroniques** en amont du dédouanement.
- **Par la possibilité donnée à vos clients** de recevoir une notification afin de pouvoir **payer les frais de douane** en ligne.

**D'un réel gain de temps** sur le délai moyen de livraison (si données électroniques et documents douaniers en conformité).



### Lever les freins à l'achat en choisissant l'option FTD

Pour toute expédition de la Métropole vers les DOM, il vous est possible de prendre en charge les droits et taxes grâce à l'option «Franc de Taxes et de Droits» - FTD. Ainsi l'e-acheteur reçoit son colis sans avoir à s'acquitter de droits et taxes à destination.

## Un colis bien préparé est un colis qui arrive dans les délais

### CHECK-LIST

#### Documents et données électroniques à transmettre à la douane avant la collecte de vos colis :

- Déclaration en douane CN23** transmise **électroniquement** via les e-solutions Colissimo.
  - Le code SH de 8 à 10 caractères** spécifiant la nature de la marchandise envoyée.  
Si FTD (CN11) : rajouter les taxes associées.
  - La description détaillée** du contenu du colis correspondant à la facture jointe.
  - La valeur HT** de chaque produit correspondant à la facture jointe.
  - Le numéro EORI expéditeur si la valeur est supérieure à 1 000 €** et le numéro EORI du destinataire dans le cadre d'un envoi commercial entre 2 sociétés.
  - Le numéro de la facture.**
- La facture commerciale** transmise au **format image**, pour garantir la cohérence déclarative des données électroniques renseignées.



#### Documents mal remplis ou manquants ?

Des frais de non-conformité sont appliqués et le colis pourra être retenu en Douane plus longtemps.

Pour plus d'information, rendez-vous sur  
la Rubrique Internationale de la Colissimo Box  
[laposte.fr/colissimo-entreprise](https://laposte.fr/colissimo-entreprise)  
ou contactez votre interlocuteur habituel